

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2018

Volume XIX

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

COMPRENDRE LA VIOLENCE CONTEMPORAINE

LA NATURE POLÉMIQUE DES SOCIÉTÉS EN GUERRE

PAR

CHLOÉ BERGER (*)

Plus de trois décennies après la fin de la Guerre froide, le multilatéralisme a fait la preuve de la limite de ses capacités à éradiquer la violence au niveau international. Dès le milieu des années 1990, on a vu resurgir de multiples revendications indépendantistes, autonomistes, mises en sommeil ou gelées par la Guerre froide. Ce retour de l'histoire, tragiquement illustré par les guerres de Yougoslavie, s'est accompagné partout d'un affaiblissement des Etats-nations et d'une montée en puissance des acteurs non étatiques. Annoncé par Arjun Appadurai (1), le renforcement des « petits nombres » s'est accompagné du développement des menaces dites « hybrides », qui renvoient pêle-mêle aux dangers émanant des Etats faillis, au terrorisme, à la criminalité organisée, ainsi qu'à une manière de faire la guerre mélangeant les stratégies et moyens classiques à ceux de la guérilla.

Cependant, l'émergence de ces phénomènes hybrides n'a pas fait disparaître des formes de violence plus classiques, dont certaines rappellent la « Guerre froide ». Depuis la fin des années 2000, on assiste ainsi à une résurgence des tensions entre l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et la Russie en Europe orientale, ainsi qu'à une lutte pour le partage des zones d'influence entre grandes puissances au Proche et Moyen-Orient. La prolifération balistique et nucléaire a repris depuis le milieu des années 2000 en Asie aussi bien qu'au Moyen-Orient. Enfin, le développement des mouvances djihadistes-salafistes au cours de ces dernières années, partout dans la zone qui s'étend du Sahel aux confins de l'Asie centrale et du Moyen-Orient, n'a pas empêché la persistance de dynamiques conflictuelles plus anciennes (conflit israélo-arabe, tensions égypto-soudanaises, guerre civile au Yémen, *etc.*).

Si la perspective d'un conflit majeur entre grandes puissances ne peut être complètement éludée, c'est la situation dans le « Sud » qui reste la plus préoccupante. Dès 2008, le Livre blanc parlait déjà à cet égard d'un « *arc de crise* » recouvrant une « *aire comprenant quatre ou cinq 'zones critiques'* »

(*) Docteur en Science politique, spécialisée dans l'analyse des questions stratégiques et militaires du Moyen-Orient.

(1) Cf. Arjun APPADURAI, *Fear of Small Numbers: An Essay on the Geography of Anger*, Kindle/John Hope Franklin Center Book/Duke University Press, 2006.

(*Afrique sub-saharienne, bordures de la Méditerranée, Proche-Orient, Moyen-Orient, Afghanistan et Pakistan*) » (2), renvoyant à ce qu'on a de plus en plus coutume de nommer le « monde arabo-musulman ». Depuis, la situation s'est encore dégradée et complexifiée, avec la militarisation des Printemps arabes et l'aggravation des rivalités dans le Golfe.

Dans ces régions périphériques de l'Europe, l'instabilité n'a cessé de s'accroître et pose des défis sans précédent à la communauté internationale. Or cette dernière apparaît fortement divisée. En Europe, la résurgence des populismes et des mouvances souverainistes fragilisent la construction européenne ; l'Alliance atlantique souffre également d'un manque de cohésion ; aux Etats-Unis, l'arrivée au pouvoir de l'administration Trump a marqué une volonté de désengagement de la puissance américaine de ses responsabilités internationales (Accord climat, décision sur Jérusalem, abaissement du seuil nucléaire).

Depuis la fin de la Guerre froide, l'environnement sécuritaire international s'est indiscutablement complexifié. En dépit des efforts continus menés depuis les années 1950 pour encadrer les conflits, maîtriser les armements et réguler la violence, la communauté internationale reste, par certains aspects, anarchique. Elle demeure, comme le rappelle Serge Sur, « *composite* » et constitue « *par bien des côtés une société polémique, car elle ne repose pas sur une paix structurelle, pas davantage qu'elle ne l'organise. Légaux ou non, les recours à la force armée demeurent non seulement possibles mais fréquents en son sein* » (3).

N'en déplaise à ceux qui proclament la fin de l'ordre westphalien, en l'absence d'une « *instance commune capable d'interpréter le droit international de façon autoritaire et universelle* » (4), la responsabilité du maintien de la sécurité internationale reste jusqu'à nouvel ordre de la responsabilité des Etats. Pour cette raison, il convient de s'interroger sur les moyens dont dispose la communauté internationale pour faire face à ces menaces. Dans ce contexte, les résultats mitigés des interventions en Yougoslavie tout d'abord, puis en Afghanistan, en Iraq et en Libye, suggèrent une certaine impuissance de la communauté internationale, dont il convient d'identifier les raisons profondes. Des réponses sont peut-être à rechercher dans notre manière d'aborder ces conflits et le rôle instrumental que joue la violence dans les sociétés dans lequel ils prennent forme.

(2) Cf. Michel FOUCHER, « L'Arc de crise, approche française des conflits », *Bulletin de l'Association des Géographes français*, n°89-1, 2012, p. 7, disponible sur le site Internet www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_2012_num_89_1_8241.

(3) Cf. Serge SUR, « Ami, ennemi : le politique selon Carl Schmitt. Formule simple, idée fausse », *Annuaire français de relations internationales*, 2016, p. 9.

(4) *Id.* p. 9

L'IMPUISSANCE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Depuis le début des années 1990, la communauté internationale est apparue largement impuissante face à la multiplication et à l'aggravation des dynamiques conflictuelles. Un constat qui tend à confirmer l'augmentation du nombre d'opérations de maintien de la paix dans l'après-Guerre froide, sans compter les multiples interventions armées dans le cadre de coalitions *ad hoc*, avec ou sans mandat de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les deux dernières décennies ont même donné lieu, selon James Dobbins, à une sorte de frénésie interventionniste : « *New operations begin before old ones are ended. Each individual stability operation tends to last five to ten years, whereas new operations are being mounted much more frequently. Western armies may still hope to fight one conventional war at a time, but must now plan on manning multiple protracted stability operations simultaneously* » (5).

Au cours des trente dernières années, le périmètre des missions assignées aux forces de maintien/imposition de la paix, ainsi qu'aux interventions armées conduites par des coalitions *ad hoc* n'a cessé de s'élargir pour répondre à des défis politico-sécuritaires de plus en plus divers. On est passé de la gestion de conflit à la reconstruction d'État (*state-building*) puis à la reconstruction de nation (*nation-building*). Alors qu'au départ, les forces de maintien de la paix avaient pour mission de séparer les belligérants dans les conflits interétatiques, depuis le début des années 1990, elles sont de plus en plus amenées à intervenir dans des conflits à la charnière entre l'interétatique et l'infra-étatique, où les frontières entre mondes civil et combattant tendent à se brouiller. Le glissement des forces armées occidentales vers le civilo-militaire signale en filigrane une diversification des menaces : guerres civiles, guerres insurrectionnelles ou mouvements séparatistes, États faillis, terrorisme, criminalité organisée, *etc.* Des menaces dont on a de plus en plus de mal à qualifier la nature, comme le montre l'absence de définitions communes ou largement acceptées de phénomènes comme le terrorisme, les menaces hybrides et, dans une moindre mesure, les États faillis. Les Printemps arabes ont, de la même manière, révélé les difficultés de nos sociétés postmodernes à s'accorder sur le sens à donner à ces nouvelles formes de violence : révolutions, guerres civiles, insurrections, soulèvements populaires, guerres de proxys, guerres confessionnelles, *etc.* Or, dans le meilleur des cas, cette absence de consensus conduit à l'impuissance, paralysant le vote des résolutions au Conseil de sécurité de l'ONU ou la prise de décision au Conseil de l'Atlantique Nord. Elle peut parfois conduire, comme dans le cas libyen, à aggraver la situation, notamment en accélérant l'effondrement des structures étatiques. Un constat partagé

(5) Cf. l'entretien de James DOBBINS, « NATO's role in nation-building », 1^{er} mai 2005, disponible sur le site Internet www.nato.int/cps/en/natohq/opinions_22031.htm?selectedLocale=ennato website.

par la Commission des Affaires étrangères britannique, qui considérait la campagne en Libye comme essentiellement « *reactive and did not comprise action in pursuit of a strategic objective. This meant that a limited intervention to protect civilians (a crisis management goal) drifted into a policy of regime change by military means* » (6).

Poussée à intervenir à la hâte, au nom de considérations humanitaires et/ou idéologiques comme la « responsabilité de protéger », qui fut à la base de la résolution 1973 sur la Libye, la communauté internationale semble parfois oublier ce principe élémentaire énoncé par Clausewitz : « *No one starts a war – or rather, no one in his senses ought to do so – without first being clear in his mind what he intends to achieve by that war and how he intends to conduct it. The former is its political purpose ; the latter its operational objective.* » (7) Ces interventions, dont la stratégie et le format des forces apparaissent souvent déconnectés des objectifs à atteindre (*end-states*), reflètent les dilemmes des forces occidentales face à l'emploi de la force. Les forces occidentales n'ont jamais été aussi promptes à intervenir alors même qu'elles n'ont cessé depuis trente ans d'essayer de se doter de moyens limitant le déploiement de leurs hommes sur le terrain. Or cette conduite de la guerre « à distance », appuyée sur l'arme aérienne et les systèmes d'armes de haute précision, a montré ses limites face au développement des menaces asymétriques, puis hybrides. Dans ces conflits « gris » ou hybrides (8), où l'irrégularité domine, le soldat conserve toute sa place pour sécuriser et nettoyer le terrain, mais aussi pour apporter protection aux populations civiles. Des tâches qui s'avèrent impossibles sans troupes au sol. Pour cette raison, les interventions occidentales intègrent de plus en plus souvent des programmes de formation de forces locales (Kosovo, Afghanistan, Iraq, Libye). La mise en place des zones d'escalade en Syrie reflète également cette volonté de déléguer à des forces locales la responsabilité de sécuriser et occuper le terrain.

Les guerres de Yougoslavie ont par ailleurs mis en évidence les dangers liés à une interprétation dévoyée du « droit à l'autodétermination des peuples », interprétation traditionnellement brandie par les guérillas séparatistes et indépendantistes dans le contexte de la décolonisation. En Yougoslavie, les gouvernements occidentaux ont encouragé les républiques séparatistes à faire usage de la violence pour gagner leur indépendance et ainsi planté les racines d'une fragmentation en chaîne, qui reste le premier frein à l'établissement d'une paix durable dans les Balkans. En se rangeant

(6) Cf. le Rapport de la Commission des Affaires étrangères de la House of Commons, « *Libya: examination of intervention and collapse and the UK's future policy options* », 3rd Report of Session 2016-2017, 2016, p. 39.

(7) Citation extraite de Carl von Clausewitz, *On War*, Princeton University Press, 1976 (1^{re} éd. 1832), p. 579, cité in Colin S. Gray, « *On strategic performance* », *Joint Force Quarterly*, hiv. 1995-1996, p. 30

(8) Selon Andreas Jacobs et Guillaume Lasconjarias, un conflit hybride peut être décrit comme « *une forme de conflit violent qui implique simultanément des acteurs étatiques et non étatiques, l'usage de moyens de guerre conventionnels et non conventionnels qui ne sont pas limités au champ de bataille ou à un territoire physique particulier* » : Andreas Jacobs / Guillaume Lasconjarias (dir.), « *NATO's hybrid flanks. Handling unconventional warfare in the South and the East* », Nato Defense College (*Research Paper* n°112), avr. 2015.

systématiquement du côté des séparatistes et des indépendantistes, la communauté internationale a créé des précédents qui servent aujourd'hui de prétextes aux manœuvres de déstabilisation russes en Géorgie et en Ukraine.

En intervenant, sans stratégie cohérente prédéfinie, ni moyens adéquats, afin notamment de coordonner les différents acteurs et les efforts sur le terrain, la communauté internationale se condamne à des échecs qui expliquent aussi bien la fatigue des opinions publiques occidentales que la défiance des populations du Sud à l'égard d'un interventionnisme de plus en plus perçu comme une forme de « néo-impérialisme ».

Comprendre les sociétés polémiques

Les catégories classiques qui définissaient la guerre apparaissent de moins en moins pertinentes pour qualifier les dynamiques conflictuelles à l'œuvre dans les zones de non-droit qui trouent désormais la carte du « monde arabe », de la Libye au Yémen en passant par le Levant, la bande de Gaza et le Sinaï. Dans ce contexte où les frontières tendent à s'effacer, les « jonctions » entre les anciens espaces de souveraineté se « liquéfient » pour laisser place à des espaces « fluides » aux contours changeants, à l'image de la zone frontalière entre l'Iraq et la Syrie. Les acteurs non étatiques ont donc profité de ces espaces « flous » de la souveraineté étatique, qu'ils ont contribué à créer en y faisant régner la terreur, pour s'y incruster ou s'y « enkyster ». Ces espaces d'impunité, où la frontière entre lutte de partisans et violence criminelle tend à se brouiller, offre aux « petits nombres » la possibilité de s'affranchir des contraintes du droit international en jouant d'effets d'échelle.

Repenser les catégories d'analyse

Dans ces conflits d'un genre nouveau, les couples dialectiques, tels qu'interétatique/infra-étatique, régulier/irrégulier, démocratie/dictature ou encore Etat fonctionnel/Etat failli, qui servent généralement à décrypter le fonctionnement des sociétés de la région, apparaissent dépassés. Si on s'en tient à la dialectique dictature/démocratie, on peut s'interroger sur ce qu'elle dit des spécificités des régimes autocratiques séculaires, d'inspiration baathiste, d'Iraq et de Syrie, par rapport aux monarchies du Golfe ou encore aux tentatives de pluralisme limité que représentent la Jordanie et le Yémen d'avant la révolution. Inversement, cette opposition ne rend pas compte des éléments communs aux différentes expériences de modernisation par le militaire qu'incarnèrent la Turquie kémaliste, l'Égypte nassérienne, l'Algérie du Front de libération nationale (FLN) ou encore les régimes baathistes.

De la même manière, la longévité de ces régimes dans leur grande majorité a montré qu'il n'existait aucun lien automatique entre « fonctionnalité » d'un Etat et démocratisation. Ce fut d'ailleurs l'erreur stratégique du projet de Grand Moyen-Orient que de considérer que le renversement des

régimes « autoritaires » ouvrirait automatiquement la voie à l'émergence de régimes démocratiques. Le cas iraquien démontra rapidement les limites de cette approche. L'effondrement de l'ordre régional, auquel a contribué l'approche du « *regime change* », a au contraire accéléré le processus de délitement des communautés « imaginées » sur lesquelles s'appuyaient les Etats-nations de la région. Des Etats-nations, relevant en grande partie de fictions construites par les régimes au sortir de l'indépendance, qui se sont plus préoccupés de définir les contours de la nation que ce qui était au fondement du contrat social. Ce cadre largement artificiel, en s'effondrant, a redonné voix à d'autres allégeances (confessionnelles, miliciennes, tribales, claniques, *etc.*) mises en sommeil depuis les indépendances.

Les Printemps arabes nous ramènent par de nombreux aspects à la vision polémologique du pouvoir d'Ibn Khaldûn (9). Dans son « Histoire universelle », ce penseur et historien de la seconde moitié du XIV^e siècle analyse la manière dont toute conquête du pouvoir par un groupe dominant (*'assabiya*), portée par une cause qui se veut universelle (*da'wa*), porte en elle les germes de sa propre dégénérescence, de son effondrement. Comme le rappelle Hamit Bozarslan, « *aux yeux d'Ibn Khaldûn, la civilisation, la société (cité) et l'Etat (le pouvoir) sont liés par des liens dialectiques, ils se construisent et se défont au cours des mêmes processus ; seul l'Etat, pourtant né d'une violence originelle, est en mesure de régénérer la civilisation et de permettre à la société de s'instituer en lui offrant des repères de confiance dans le temps et dans l'espace* » (10). Dans ce contexte, la solidité des régimes en place réside dans la cohésion de l'*'assabiya* et dans sa capacité à incarner la cause (*da'wa*) aux yeux de la majorité, tout en éliminant les ferments de dissension (*siba*). L'*'assabiya* dans sa forme moderne renvoie aux liens patrimoniaux qui existent entre l'appareil coercitif et le régime, liens qui peuvent être de différentes natures (confessionnels, ethniques, claniques, tribaux, voire idéologiques ou culturels) et qui ont permis de garantir la loyauté des personnels occupant les fonctions les plus sensibles du régime. Les différentes formes d'*'assabiya* qu'on trouve dans le monde arabe, qu'il s'agisse de l'alliance entre la communauté sunnite et du clan *takriti* dans l'Iraq de Saddam Hussein, de l'alliance entre la communauté alaouite et les autres minorités syriennes, des ententes entre les forces armées et les élites socio-économiques en Egypte et en Algérie entre autres exemples, expriment une interprétation essentiellement négative du vivre-ensemble, où les liens fondamentaux servent moins à rassembler qu'à exclure.

En effet, si l'*'assabiya* est facteur de cohésion, elle peut aussi être facteur de divisions (*fitna*) et d'exclusion. L'accapuration des ressources par le groupe dominant pose la question de la frontière entre sphères publique

(9) Cf. l'analyse de la pensée khaldûnienne proposée par Hamit BOZARSLAN, « Quand les sociétés s'effondrent. Perspectives khaldûniennes sur les conflits contemporains », *Esprit*, janv. 2016, loc. 683-983.

(10) *Ibid.*, loc. 745.

et privée dans ces sociétés. A cet égard, Ibn Khaldûn avait déjà identifié deux types d'Etat (11) : « l'Etat personnel » (*al dawla al shakhsiyya*), très fortement centralisé autour de la personne du *leader* et de son clan ; l'Etat total (*al dawla al kullia*), représentant une coalition d'Etats personnels ou de baronnies, à l'image des *zou'ama* libanaises ou des Seigneuries de guerre afghanes. On peut également penser aux monarchies du Golfe, où il est souvent difficile de séparer l'Etat de la famille régnante. Les années Ben Ali ont, de la même manière, reflété une accapARATION progressive des ressources de l'Etat par le clan Trabelsi. Les cas algérien et égyptien peuvent enfin être analysés comme des tentatives de captation des ressources par les forces armées.

Ces différentes facettes des systèmes politiques de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) rappellent les présupposés du politique théorisés par Julien Freund dans *L'Essence du Politique* : la relation ami/ennemi, la relation public/privé et enfin la relation commandement/obéissance. La tension interne à chaque présupposé en fait une relation dialectique antithétique, qu'il faut considérer comme la forme sociale sous laquelle coexistent « *par équilibre ou par compromis* », les contraires constitutifs d'un présupposé. Elles sont autant de variables qui donnent à la théorie de Freund sa capacité à rendre compte de la complexité du contexte politique en interrogeant l'ensemble des aspects sociétaux qui y sont liés.

La nature particulière du politique dans les sociétés du monde arabe

Pour les raisons expliquées précédemment, on peut avancer que ces sociétés sont avant tout caractérisées par la désunion, le conflit jouant ainsi un rôle positif dans la construction du politique. Il permet en effet aux groupes d'affirmer leurs identités respectives les uns par rapport aux autres. On comprend ainsi mieux pourquoi, dans ces sociétés, le recours à la violence reste le premier moyen de gestion des tensions sociales. Incapables de répondre aux aspirations individuelles, *a fortiori* quand elles s'organisent en mouvement collectif, autrement que par la violence, ces régimes politiques sont devenus des machines à produire de l'exclusion et des frustrations, à l'image de l'Etat décrit par Julien Freund : un Etat qui « *ne recherche pas l'inimitié intérieure ; son rôle est précisément de l'étouffer, de la supprimer. Le fait est que le politique ne parvient à réaliser son but qu'au prix d'une lutte contre des hostilités incessantes et toujours renaissantes* » (12). Etats « polémiques », ceux-ci se sont condamnés à mener une guerre sans relâche contre toute tentative de dissension intérieure.

Pour cette raison, les sociétés du monde arabe semblent plus proches de la conception « polémique » du politique développée par Julien Freund.

(11) Sur ces concepts, cf. Nahla YASSINE-HAMDAN / Frederic S. PEARSON, *Arab Approaches to Conflict Resolution: Mediation, Negotiation and Settlement of Political Disputes*, Routledge Studies in Peace and Conflict Resolution, Londres/New York, 2014, p. 30.

(12) Cf. Julien FREUND, *L'Essence du politique*, Dalloz, Paris, 2004 (3^e éd.), p. 442.

A la suite de Carl Schmitt, il affirme ainsi que : « *Dire d'une chose qu'elle est politique, c'est dire qu'elle est polémique. [...] ce n'est pas la lutte qui engendre la politique, mais au contraire la politique porte en elle le conflit qui peut, dans les cas extrêmes, dégénérer en guerre* » (13). « *S'il en est ainsi, poursuit Freund, il ne saurait y avoir de décision politique objective au sens scientifique du terme. Elle est, elle aussi inévitablement polémique. Cela veut dire que la guerre est toujours latente, non pas parce qu'elle serait une fin en elle-même ou le but de la politique, mais le recours ultime dans une situation sans issue. La possibilité de trancher en dernier ressort les conflits par la guerre définit justement l'existence politique d'une collectivité.* » (14)

Considérer ces sociétés, profondément polémiques, comme des sociétés politiques relève donc d'une gageure car, comme le rappelle Serge Sur, « *le politique est un art de la paix [et non de la guerre]. La distinction entre politique et polémique remonte pour le moins à Plutarque, et les deux définissent deux univers différents. [...] Certes, le politique suppose la séparation entre 'nous' et 'eux', même la compétition entre 'nous' et 'eux'. Mais la compétition n'est pas le conflit, et l'on ne saurait confondre les sociétés politiques et les sociétés polémiques* » (15). De la même manière, l'adversaire politique ne saurait être traité en ennemi. L'existence d'une société politique présuppose, quant à elle, l'existence d'une culture démocratique ou, *a minima*, d'un certain degré de pluralisme, autorisant les forces concurrentes à se traiter comme des adversaires plutôt que des ennemis.

LES PRINTEMPS ARABES FACE AUX DÉFIS DE L'INDIVIDUALISME MODERNE

Ce fut précisément l'enjeu des contestations populaires du Printemps arabe que de tenter de faire évoluer ces sociétés polémiques vers des modèles de société plus politique, en introduisant un certain degré de pluralisme. La société polémique n'est donc pas, pour les raisons mentionnées ci-dessus, un problème d'institutions mais de pratiques des institutions.

Les manifestations populaires et les multiples formes d'expression qui ont fleuri sur les scènes culturelles et médiatiques du monde arabe avec le Printemps arabe furent le reflet de l'envie des sociétés arabes de participer à une modernité contemporaine dont elles avaient jusque-là été tenues à l'écart par des régimes autoritaires vieillissants, arc-boutés sur une mythologie nationale hors d'âge. Le développement de formes d'individualisme moderne qu'a encouragé la mondialisation a fini par avoir raison de ces régimes, mobilisés dans une guerre de tous les instants contre

(13) *Ibid.*, p. 442.

(14) *Ibid.*, p. 446.

(15) Cf. Serge SUR, « Ami, ennemi : *Le Politique* selon Carl Schmitt. Formule simple, idée fausse », *Annuaire français de relations internationales*, vol. XVII, 2016, p. 6.

leurs citoyens. Comme le rappelle Michel Wieviorka, l'individualisme « présente deux faces, complémentaires et éventuellement opposées. D'une part, l'individu moderne veut participer à la modernité, à ce qu'elle offre, qu'elle promet, qu'elle donne à voir à travers ses médias et les sollicitations de consommation de masse dont le spectacle est désormais mondialisé. » (16) On a ainsi vu la majorité des soulèvements populaires exiger une vie plus digne, une vie qui ne se résumerait pas à une quête pour la subsistance. En s'immolant, le jeune Tarek Abou 'Azizi cherchait ainsi à exprimer le désespoir de ces jeunes Tunisiens réduits au chômage par l'incapacité du système économique tunisien, gangrené par la corruption et le népotisme, à offrir à la jeunesse des perspectives d'avenir. Un constat qu'on pourrait aussi appliquer à l'Égypte, où l'État est bien souvent un frein à la réalisation des aspirations individuelles.

Les jeunes qui rejoignent les mouvances salafistes-djihadistes sont enfin une autre manière de contester un système au sein duquel ils ne trouvent pas leur place. En se plaçant en rupture avec leur environnement socio-culturel d'origine, ils adoptent une logique qui renvoie à l'autre face de l'individualisme moderne identifiée par Michel Wieviorka. Une démarche qui montre selon lui que « l'individu veut être reconnu comme sujet, construire sa propre existence, ne pas être dépendant de rôles et de normes, pouvoir se distancier sans être pour autant obligé de le faire. Il entend par exemple effectuer des choix qui l'autorisent à procéder d'une identité collective, sans lui être totalement subordonné, se produire et pas seulement se reproduire » (17). On a ainsi vu au Liban, à la fin de l'été 2015, des manifestations exprimer une forme d'individualisation des citoyens libanais vis-à-vis des formes d'action collective. Cette tentative pour s'émanciper du carcan communautaire fut aussi le signe du rejet de l'ordre post-Taëf. Exaspérée par leur incapacité à s'accorder sur la répartition des ressources liées au ramassage des ordures à Beyrouth, une grande partie de la société libanaise, fortement individualisée, s'était montrée prête à dépasser les réflexes communautaristes pour se repositionner en fonction d'enjeux politiques trans-confessionnels.

De la même manière, la question des droits individuels, qui a émergé avec la question du mariage civile au Liban ou en Tunisie, exprime une volonté d'affirmer des pratiques sociales plus en accord avec les choix individuels. Ces sociétés verrouillées laissent peu de place à l'épanouissement des aspirations individuelles. Qu'il s'agisse de l'affirmation d'une religiosité différente (conversions au christianisme en Afrique du Nord par exemple) ou d'une absence de religiosité (débat sur la laïcité ou les *moul'hidin*), ces comportements « hors normes » donnent le plus souvent lieu à des formes de marginalisation/exclusion, plus ou moins violentes, car elles menacent

(16) Cf. Michel WIEVIORKA, « Le nouveau paradigme de la violence (Partie 2) », *Cultures & Conflits*, n°29-30, aut.-hiv. 1998, p.7, disponible à l'adresse Internet.journals.openedition.org/conflits/726 ; DOI : 10.4000/conflits.726.

(17) *Ibid.*, p. 7.

la cohésion sociale. Ces affirmations de soi, intrinsèquement polémiques, s'accompagnent souvent pour cette raison de formes de violence motivées « *par la rage de ne pas être reconnu, par le sentiment d'une injustice vécue, par l'interdiction qui est faite à l'individu de devenir sujet* » (18). Ces mises au ban peuvent alors devenir le moteur de processus de radicalisation, d'autant plus que, bien souvent, les mouvances fondamentalistes ont tenu lieu d'opposition dans ces régimes aux espaces publics verrouillés.

La mécanique de l'exclusion/affirmation de soi dans les sociétés polémiques de la région explique ainsi aussi bien l'engagement des militants dans les mouvements religieux-nationalistes palestiniens, libanais ou encore fondamentalistes juifs que la rupture radicale avec leur environnement culturel d'origine des salafistes arabes et des nouveaux convertis radicalisés ayant rejoint Daech ou Al Qaïda. Cette incapacité de trouver sa place dans la société où l'accès à la modernité semble barré, combinée à une volonté désespérée d'affirmation de sa présence au monde, est également un ressort structurant de l'opération martyr des *bassidji* iraniens aux combattants palestiniens, en passant par les premiers combattants du Hezbollah libanais ou les djihadistes salafistes. Enfin, selon la maturité des acteurs, leur capital culturel et leur situation socio-économique, cette forme de violence peut emporter un caractère plus ou moins ludique, renvoyer à une recherche d'aventure ou à une forme de révolte adolescente.

Ainsi, comme le souligne très justement Michel Wieviorka, « *la violence est ici ou bien quête et production de sens, effort pour produire soi-même ce qui était auparavant dispensé par la culture et les institutions, projection de soi-même jusqu'à la mort éventuelle, ou bien appel à la subjectivité impossible ou malheureuse, expression d'un refus de la personne à continuer une existence où elle se sent niée* » (19). La violence devient alors une manière de dépasser un « moi » en échec en se fondant dans un « nous » paré de toutes les vertus. Ces nouvelles formes de violence « hypermodernes » renvoient donc à des motivations individuelles complexes dont il n'est pas aisé de décrypter les ressorts. Au cours des procès des radicalisés, les juges antiterroristes ont ainsi bien du mal à définir ce qui relève de la ruse (*taqiya*) ou de l'irrationnel car, comme le rappelle Véronique Brocart, ceux-là ne « *revendiquent rien. A la barre aucun ne déclare être un militant politique en lutte contre l'Etat français et prêt à mourir pour ses idées, comme c'était naguère le cas dans les procès de terrorisme nationaliste, basque ou corse par exemple. Aucun ne fournit des éléments qui permettraient de comprendre leur extrême violence, l'absence d'empathie qu'ils affichent, pourquoi ils semblent ne plus connaître la frontière entre le bien et le mal. Les psychiatres qui déposent à la barre n'apportent pas davantage de clefs.* » (20) Ici, la violence

(18) *Ibid.*, p. 8.

(19) *Ibid.*, p. 8.

(20) Cf. Véronique BROCARD, « Procès d'outre-tombe », XXI, oct-nov-déc. 2017, p. 109.

si elle reste instrumentale, sert des motivations qu'il est bien difficile de cerner tant elles renvoient à des parcours personnels.

LES DÉFIS DE L'ÉVOLUTION VERS UNE SOCIÉTÉ POLITIQUE

Les Printemps arabes ont mis en évidence les défis que pose l'évolution des sociétés polémiques vers un modèle de société plus politique. Une évolution qui, en fonction des réalités socio-économiques, politiques, militaires mais aussi de l'univers culturel et religieux, a débouché sur deux tendances opposées : d'un côté, un effondrement de l'Etat-nation et un retour à une forme d'anarchie guerrière radicale, où seul le clivage ami-ennemi compte ; de l'autre, une évolution progressive mais complexe vers un modèle de société plus politique. L'hiver islamiste, ou la réaction qu'incarne le régime de Sissi en Egypte, qui ont succédé au « Printemps arabe », ont soulevé la question de la possibilité de transformer la nature profonde du politique dans ces sociétés. L'évolution vers l'un ou l'autre des pôles (société guerrière radicale/société politique) ne correspond à une aucune logique prédéfinie ; il n'existe pas de « sens de l'histoire ». Dans ce contexte, il faut s'interroger sur les conséquences de l'éclatement des entités nationales aux niveaux collectif et individuel.

Plus le conflit progresse et plus il tend à remodeler les rapports de force au sein de la société, renversant l'échelle des valeurs et modifiant les statuts sociaux. C'est pourquoi un des enjeux fondamentaux de tout programme de reconstruction est la définition d'un nouveau contrat social, instaurant un partage clair des ressources entre les différentes parties en conflit. Les luttes de pouvoir pour le contrôle de l'Autorité libyenne d'investissement et du Croissant pétrolier en Libye, ou encore la question du contrôle des champs pétroliers syriens et irakiens en sont de bonnes illustrations.

Dans les cas iraquien, syrien ou encore libyen, le basculement dans la guerre civile a conduit à une fragmentation socio-territoriale qu'a accompagnée une milicianisation de l'économie. De nouveaux systèmes socio-économiques, administratifs et politiques, concurrents, ont rapidement pris la place des anciens mécanismes politico-institutionnels et de régulation sociale. Dans ce contexte, de nouveaux modes de relations sociales se sont créés, notamment entre les mondes civil et combattant. Des équilibres qui seront nécessairement remis en cause par la sortie du conflit. Pour cette raison, la définition de compensations/alternatives à offrir aux combattants et « gagnants » du système milicien est cruciale pour les inciter à déposer les armes et retourner à une « vie normale ». La solidité de futures institutions étatiques est à ce prix, comme le montre l'exemple libanais, où la survivance d'un Hezbollah armé dans l'après-guerre civile a certes permis de mettre fin à l'occupation du Sud Liban, mais a également contribué à empêcher la reconstruction d'un Etat solide, doté de forces armées structurées et crédibles. L'exemple du Hezbollah est intéressant car il démontre qu'au-delà du désarmement des combattants, c'est aussi

la question de la « dé-milicianisation » ou de la « démilitarisation » de la « société de la Résistance » qui se pose. Ces différents aspects soulèvent la question de la « régularisation » des partisans. La construction d'un nouvel Etat, souverain, reste l'objectif final de toute guerre de partisans, qu'il s'agisse d'une création *ex nihilo* ou d'une refondation. Le « *destin de l'irrégularité n'est donc pas l'irrégularité permanente* » (21) selon l'expression de Freund ; le « *partisan est une instance en formation* ». Cependant, la victoire militaire est d'autant plus difficile à gérer pour les partisans qu'elle signifie l'extinction de la cause sur laquelle est fondée leur légitimité. Se pose alors la question de savoir comment transformer cette légitimité issue de la lutte armée en une légitimité à gouverner ? Chacun à leur manière, les mouvances armées palestiniennes ont montré les difficultés d'un tel renoncement. Le *djihad* islamique n'y a jamais renoncé. Dans le cas du Hamas et de l'Autorité palestinienne, la difficulté de se séparer des pratiques et des structures élaborées pour la guerre de partisans a conduit à une répétition du modèle de l'Etat en exil de la République Fakhani, c'est-à-dire à la construction d'institutions étatiques bâties avant tout pour servir la lutte armée palestinienne. Dans les deux cas et en dépit des différences idéologiques, leur incapacité à « civiliser » leurs pratiques et leurs structures s'est traduite par une dérive autoritaire et la construction d'un appareil étatique défaillant. Les cas palestiniens confirment que le problème tient moins aux institutions en elles-mêmes qu'à la manière de les gouverner et de concevoir l'intérêt général.

Dans les conflits ethniques et/ou confessionnels, les violences atteignent une telle intensité qu'elles posent la question de savoir s'il est encore possible de réunir les différents groupes au sein d'une même entité. Au-delà des opérations militaires, le conflit est avant tout une affaire de perceptions, d'aspirations et de modèles de société. Dans des sociétés profondément dépolitisées, la reconstitution de forces partisanses prend du temps. Ainsi, le vide politique a tout d'abord fait le jeu des forces islamistes. Seules forces organisées, elles ont tiré profit du travail social accompli au cours de ces trente dernières années. En face d'elles, les forces « séculaires », progressistes, souvent éparpillées, ont montré les plus grandes difficultés à s'accorder sur l'après. Dans le cas syrien, la conduite de négociations parallèles entre Astana et Genève a déjà signalé l'ampleur des divergences existant entre les acteurs parties au conflit, alors même que le processus de Sotchi a révélé certaines tensions entre la Russie et l'Iran. L'issue des négociations, quelle que soit la plateforme choisie, désignera également ceux qui feront la Syrie de demain. L'abcès de crispation que représente la participation du président Assad, de même que celle des Kurdes, démontre que la définition de la nouvelle nation et de son périmètre ne vont pas de soi. Or de ce processus de recomposition des élites sociales et politiques découlera en grande partie

(21) Julien FREUND, Préface à l'ouvrage de Carl SCHMITT, *Notion de politique. Théorie du Partisan*, Flammarion, Paris, 1992, p. 33.

la position de la Syrie de demain dans les rapports de force régionaux. Pour cette raison, les grandes puissances de la région (Russie, Iran, États-Unis, pays du Golfe, Israël, Turquie, *etc.*) ne sauraient rester en marge de ce processus comme les tensions initiées par la mise en place des zones de désescalades. Certaines, comme l'Iran et la Russie, ont déjà commencé à négocier des marchés avec le régime syrien. La question reste de savoir qui est réellement prêt à investir et s'investir, où, pour quoi et comment dans la reconstruction de la Syrie. L'exemple syrien démontre le rôle primordial que jouent les interférences étrangères dans le cours des événements, soulignant avec d'autant plus de force la nécessité de disposer d'outils adéquats pour décrypter le fonctionnement de ces sociétés.

* *

*

L'après-Guerre froide a vu l'émergence d'un nouveau répertoire de la violence, caractérisé par la fragmentation extrême des théâtres de conflit et l'inflation des acteurs armés non étatiques. Dans les conflits issus du Printemps arabe, il fut souvent bien difficile d'identifier les forces à appuyer, celles-ci faisant preuve d'une capacité particulière à se transformer et se réinventer au fil du conflit. Les stratégies et objectifs des mouvances armées islamistes syriennes, de même que celles des factions kurdes, difficilement lisibles, ont parfois conduit les capitales occidentales à adopter des positions inattendues. On a ainsi vu les États-Unis soutenir les PYD liées au PKK (22) alors que ce dernier est considéré comme une organisation terroriste aux États-Unis.

Or, comme nous le rappelle Mustapha Benchenane, « *l'identification de la nature d'un événement et d'une situation a de l'importance car, entre autres, elle conditionne, dans une phase ultérieure, l'action des États qui ne sont pas directement impliqués [ce que l'on regroupe généralement sous le terme de communauté internationale] mais qui, néanmoins, sont convaincus d'avoir des intérêts à défendre loin de leurs frontières. Si bien que, lorsqu'on procède à des analyses conduisant à l'erreur, sinon à la faute politique, on aggrave la situation au lieu de contribuer à régler les problèmes. C'est ainsi que l'on a eu du mal à comprendre que ceux qui se battent contre les dictateurs ne sont pas forcément tous des démocrates* » (23).

Pour cette raison, il nous semble indispensable de repenser notre manière d'aborder les sociétés en guerre pour prendre en compte la relation particulière qu'elles entretiennent à la violence. Une relation instrumentale que les sociétés occidentales, postmodernes, ont beaucoup de mal à comprendre autant qu'à accepter. Pourtant, notre capacité de résilience, face aux violences multiples formes qui émanent de ces régions, en dépend.

(22) PYD, Parti de l'union démocratique ; PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan.

(23) Cf. Mustapha BENCHENANE, « 'Monde arabe' : une transition lourde de menaces », *Revue Défense nationale*, fév. 2015.